



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-32171>

Département(s) de publication : **80**

Annonce n° **25-32171**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CHU AMIENS PICARDIE, établissement support du GHT Somme Littoral Sud

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Marché public de maîtrise d'oeuvre relatif à des travaux d'Aménagement d'un HDJ pour la Radiothérapie Interne Vectorisée (RIV), d'une salle de radiologie conventionnelle et d'une salle de radiologie interventionnelle - Site Sud du CHU d'AMIENS

Description : Marché public de maîtrise d'oeuvre relatif à des travaux d'Aménagement d'un HDJ pour la Radiothérapie Interne Vectorisée (RIV), d'une salle de radiologie conventionnelle et d'une salle de radiologie interventionnelle - Site Sud du CHU d'AMIENS - Il s'agit de la phase 1 "Candidatures"

Identifiant de la procédure : 3ed10a76-0c8d-467d-806a-70dbb7d16625

Identifiant interne : 24TE0257

Type de procédure : Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

Principales caractéristiques de la procédure : Il est fait usage d'un marché de maîtrise d'oeuvre par le CHU Amiens Picardie, en tant qu'établissement public de santé, suivant les articles R.2171-1 et R.2172-2 ; R.2431-1 à R.2431-8 ; et R.2431-19 à R.2431-23 du Code de la Commande Publique (C.C.P.). La procédure de passation retenue est la procédure avec négociation en application des articles L.2124-3, R.2124-3 ; R.2142-17 et R.2142-18 ; R.2161-12 à R.2161-20, du Code de la commande publique. La procédure avec négociation se déroulera en deux principales phases comme suit : - Phase 1 « Candidatures » : Sélection des candidats admis à remettre une offre. - Phase 2 « Offres » : Remise des offres initiales par les candidats invités à présenter une offre et négociations éventuelles. La procédure pourra comprendre plusieurs réunions avec les équipes.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71200000 Services d'architecture

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71300000 Services d'ingénierie

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : CHU Amiens - Picardie - Site Sud - 1 Rond-point du Professeur Christian Cabrol

Ville : Amiens

Code postal : 80000

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Informations complémentaires : Niveaux spécifiques minimaux exigés : Pour la capacité économique et financière : - Pour la compétence « architecture » : 0,4 millions d'euros de chiffres d'affaires annuel moyen en rapport avec le domaine d'activité objet du marché sur les 3 dernières années (2023, 2022 et 2021) ; - Pour la compétence « CVCD » : 0,4 millions d'euros de chiffres d'affaires annuel moyen en rapport avec le domaine d'activité objet du marché sur les 3 dernières années (2023, 2022 et 2021) ; - Pour la compétence « CFO - CFA -SSI » : 0,4 millions d'euros de chiffres d'affaires annuel moyen en rapport avec le domaine d'activité objet du marché sur les 3 dernières années (2023, 2022 et 2021) ; - Pour la compétence « OPC » : 0,2 millions d'euros de chiffres d'affaires annuel moyen en rapport avec le domaine d'activité objet du marché sur les 3 dernières années (2023, 2022 et 2021) ; - Pour chacune des autres compétences: 0,2 millions d'euros de chiffres d'affaires annuel moyen en rapport avec le domaine d'activité objet du marché sur les 3 dernières années (2023, 2022 et 2021). Pour la capacité technique et /ou professionnelle : Sont admises à présenter un dossier toute équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'oeuvre incluant obligatoirement toutes les compétences nécessaires à la bonne réalisation du projet et couvrant obligatoirement les spécialités suivantes : - Architecture, - OPC, - Etudes structure, - Etudes fluides (CVC / Plomberie / Froid / Thermique / CFO / CFA), - Radiothérapie interne vectorisée (RIV), - Radiologie conventionnelle / interventionnelle, - Etudes SSI.

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Les motifs d'exclusion sont indiqués à l'article 8.07 "dispositions concernant les cas d'exclusion de la procédure" du Règlement de consultation.

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Marché public de maîtrise d'oeuvre relatif à des travaux d'Aménagement d'un HDJ pour la Radiothérapie Interne Vectorisée (RIV), d'une salle de radiologie conventionnelle et d'une salle de radiologie interventionnelle- Site Sud du CHU d'AMIENS

Description : Marché public de maîtrise d'oeuvre relatif à des travaux d'Aménagement d'un HDJ pour la Radiothérapie Interne Vectorisée (RIV), d'une salle de radiologie conventionnelle et d'une salle de radiologie interventionnelle- Site Sud du CHU d'AMIENS. Il s'agit de la phase 1 "candidatures".

Identifiant interne : 24TE0257

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71200000 Services d'architecture

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71300000 Services d'ingénierie

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : CHU Amiens-Picardie - Site Sud - 1 Rond-Point du Professeur Christian Cabrol

Ville : Amiens

Code postal : 80000

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 33 Mois

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : La présente consultation a pour objet un : Marché public de maîtrise d'oeuvre relatif aux travaux d'Aménagement d'un HDJ pour la Radiothérapie Interne Vectorisée (RIV), d'une salle de radiologie conventionnelle et d'une salle de radiologie interventionnelle. Le phasage des travaux au cours de l'opération est absolument nécessaire pour préserver la continuité de fonctionnement des services non touchés par les travaux. Le présent avis concerne la phase 1 « candidatures » de la procédure avec négociation. Une mission de maîtrise d'oeuvre en réhabilitation sera confiée au titulaire du marché. Le montant prévisionnel du coût des travaux est, en valeur décembre 2024, de 2 585 000. Euros HT (hors honoraires de conception). Le délai prévisionnel du marché est 21 mois hors garantie de parfait achèvement (GPA) et 33 mois y compris période de GPA. Le futur marché sera conclu à prix global et forfaitaire, révisable. S'agissant d'un marché de MOE, le prix du marché tel

qu'il sera indiqué dans l'AE du dossier de consultation de la phase 2 « offres » est provisoire. Les modalités de calcul de la révision du prix seront fixées dans les pièces du dossier de la phase 2 « offres ». Ce marché ne fait pas l'objet d'une décomposition en tranches au sens des articles R.2113-4 et R.2113-5 du C.C.P. La présente consultation ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.) obligatoires ni facultatives. Les variantes libres ne sont pas autorisées dans le cadre de cette consultation. Il n'y a aucune variante obligatoire. L'ensemble de la procédure se déroulera en langue française. L'équipe de maîtrise d'oeuvre se verra confier une mission de maîtrise d'oeuvre qui doit répondre aux finalités, contraintes et exigences qui seront dans le dossier de la phase 2 « offres ». Le présent marché est constitué des éléments suivants : => Mission de base : - DIAG (Diagnostic) - APS (Etudes d'avant-projet sommaire) - APD (Etudes d'avant-projet définitif) - PRO (Projet) - ACT (Assistance à la passation des contrats de travaux : DCE + Analyse) - VISA (Visa des études d'exécution) - DET (Direction de l'Exécution des Travaux) - AOR (Assistance aux Opérations de Réception) => Missions complémentaires : - SYNTHESE (Synthèse des études d'exécution faites par les opérateurs économiques). - CSSI (Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie) - OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination) Les conditions détaillées relatives au marché public seront définies dans le dossier de la phase 2 « offres ». Les plans d'exécution seront établis par les entreprises. La dévolution des travaux pourra être prévue en lots séparés ou en macro-lots ou en entreprise générale. Il est à noter que la mission comporte en outre la constitution de tous documents, dossiers et consultations relevant de la compétence de la maîtrise d'oeuvre et nécessaires au bon déroulement de l'opération (notamment la déclaration préalable et toutes les autorisations administratives nécessaires). Les prestations attendues seront décrites précisément dans le dossier de la phase 2 « offres » remis aux candidats invités à remettre une offre et notamment dans le projet de contrat. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. La procédure avec négociation se déroulera en deux principales phases comme suit : - Phase 1 « Candidatures » : Sélection des candidats admis à remettre une offre. Le pouvoir adjudicateur retiendra 3 candidats au minimum sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures satisfaisant aux critères de sélection, et 3 candidats au maximum. - Phase 2 « Offres » : Remise des offres initiales par les candidats invités à présenter une offre et négociations éventuelles. Le pouvoir adjudicateur pourra, le cas échéant, attribuer le marché, dès la remise des offres initiales sans recourir à la négociation. Si aucune offre n'est remise ou jugée satisfaisante, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de ne pas attribuer le marché. Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur, peut, conformément à l'article R. 2185-1 du C.C.P., décider à tout moment de déclarer sans suite la procédure pour motif d'intérêt général. Sont admises à présenter un dossier toute équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'oeuvre incluant obligatoirement toutes les compétences nécessaires à la bonne réalisation du projet et couvrant obligatoirement les spécialités suivantes : - Architecture, - OPC, - Etudes structure, - Etudes fluides (CVC / Plomberie / Froid / Thermique / CFO / CFA), - Radiothérapie interne vectorisée (RIV), - Radiologie conventionnelle / interventionnelle, - Etudes SSI. Tout prestataire unique ayant en son sein les références, compétences et savoir-faire nécessaires aura au minimum les capacités équivalentes à celles du groupement mentionné ci-dessus. Ne peuvent participer à cette procédure, directement ou indirectement, les personnes ayant pris part à l'organisation et au déroulement de la procédure, les membres de leur famille (descendants, ascendants et leurs collatéraux), leurs préposés, leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs. En outre, il est demandé 3 références sélectionnées (pour chaque compétence requise) au cours des 8 dernières années. Il est attendu des expériences similaires ou équivalentes à l'opération envisagée pour chaque

compétence requise. Pour les prestations d'architecture de radiothérapie, de radiologie, les études fluides, le CSSI ; les études de diagnostic il est demandé des références hospitalières similaires ou équivalentes à l'opération envisagée. Les documents à remettre lors de la phase 1 "candidatures" sont listées à l'article 9.02 du règlement de consultation. Les modalités de transmission des plis figurent à l'article X du règlement de consultation phase 1 "candidatures". Aucune prime n'est prévue pour cette consultation car aucun rendu de prestation n'est réclamé. En cas de groupement, la forme du groupement est libre au stade de la présentation de la candidature. Néanmoins, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Le mandataire du groupement candidat sera obligatoirement l'agence d'architecture. Le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, en application de l'article R.2142-24 du Code de la commande publique. En effet : - compte de tenu de la spécialisation de certains cotraitants (voire de la mono-activité), et compte tenu de la capacité financière très variable entre les différents cotraitants, il n'est pas souhaité un groupement solidaire ; - compte tenu de la pluralité des compétences requises au sein de l'équipe, il est souhaité par la maîtrise d'ouvrage d'avoir un mandataire solidaire du groupement conjoint, qui soit responsable de la bonne exécution du marché et de l'ensemble des missions de maîtrise d'oeuvre (en particulier pour gérer d'éventuelles défaillances de l'un des cotraitants). Conformément à l'article R.2142-21 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur interdit aux opérateurs de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois : - en qualité de membres de plusieurs groupements. - en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. Cette obligation (exclusivité totale) s'applique à tous les cotraitants. Le mandataire du groupement candidat sera obligatoirement l'agence d'architecture.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : - 10 points sur les compétences du groupement candidat et ses capacités techniques (appréciées au regard du point 09.02 du règlement de consultation de la phase 1 "candidatures"). Les modalités d'examen des candidatures figurent à l'article XI du règlement de consultation.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : - 20 points sur les capacités économiques et financières appréciées au regard du chiffre d'affaires réalisé dans le domaine d'activité faisant l'objet du marché pour chaque compétence requise (appréciées au regard des chiffres d'affaires fournis au point 09.02 du règlement de consultation phase 1 "candidatures"). Les modalités d'examen des candidatures figurent à l'article XI du RC.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Autre

Nom : - 70 points appréciés au regard de la qualité et de l'adéquation au projet des références sélectionnées et argumentées pour les compétences suivantes (appréciées au regard du point 09.02 du RC phase 1) : o Architecture - 25 points ; o Radiothérapie/ Radiologie : 15 points o Etudes fluides : CVC / Plomberie / Froid / Thermique - 15 points ; o Etudes fluides : CFO / Cfa / CSSI- 15 points ;

Description : Les modalités d'examen des candidatures figurent à l'article XI du règlement de consultation.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Coût

Description : -Coût global de la mission / Pondération : 40 points. Les modalités de jugement des offres figurent à l'article XIII du Règlement de consultation. (A titre indicatif à ce stade la procédure, concerne la phase 2 "offres").

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : - Méthodologie et moyens mis en oeuvre / Pondération : 30 points. Les modalités de jugement des offres figurent à l'article XIII du Règlement de consultation. (A titre indicatif à ce stade la procédure, concerne la phase 2 "offres").

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : - Compréhension du programme, de ses contraintes et analyse critique / Pondération : 20 points. Les modalités de jugement des offres figurent à l'article XIII du Règlement de consultation. (A titre indicatif à ce stade la procédure, concerne la phase 2 "offres").

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 20

Critère :**Type :** Qualité**Description :** - Planning des études / Pondération : 10 points. Les modalités de jugement des offres figurent à l'article XIII du Règlement de consultation. (A titre indicatif à ce stade la procédure, concerne la phase 2 "offres").

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

5.1.11 Documents de marché**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :**
français**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/>**5.1.12 Conditions du marché public****Conditions de présentation :****Présentation par voie électronique :** Requise**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/>**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français**Catalogue électronique :** Non autorisée**Variantes :** Non autorisée**Date limite de réception des offres :** 22/04/2025 à 12:00**Conditions du marché :****Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**
Non**Facturation en ligne :** Requise**La commande en ligne sera utilisée :** non**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui**Informations relatives aux délais de recours :** En cas de litige, le droit français est seul applicable. Le Tribunal Administratif d'Amiens est seul compétent pour régler les litiges nés de l'exécution du présent marchés (exceptés pour les litiges relatifs au droit de propriété intellectuelle pour lesquelles le juge judiciaire est compétent) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif d'Amiens 14, rue Lemerchier - 80000 AMIENS Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du tribunal administratif d'Amiens 14, rue Lemerchier 80000 AMIENS Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Référé précontractuel (article L. 551-1 et suivants du Code de justice administrative) du début de la procédure jusqu'à la signature du contrat. - Référé contractuel (article L 511-13 et suivants du Code de justice administrative) à compter de la signature du contrat et au plus tard le 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution. - La signature du contrat intervient dans un délai de 11 jours après notification électronique ou 16 jours après notification papier de la décision du Pouvoir Adjudicateur. - Recours pour excès de pouvoir avec ou sans référé dans un délai de deux mois à compter de la notification ou

de la publication de la décision attaquée (article R. 421-1 et L. 521-1 du Code de justice administrative). - Recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché. Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique télé recours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif d'Amiens

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CHU AMIENS PICARDIE, établissement support du GHT Somme Littoral Sud

Numéro d'enregistrement : 26800014800125

Adresse postale : 1 Rond-Point du Professeur Christian Cabrol

Ville : Amiens cedex 1

Code postal : 80054

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Adresse électronique : direction.achats-ght@chu-amiens.fr

Téléphone : 0322088630

Adresse internet : <https://www.chu-amiens.fr>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif d'Amiens

Numéro d'enregistrement : 17800005500016

Adresse postale : 14 rue Lemerchier - BP 14 - CS81114

Ville : Amiens Cedex 1

Code postal : 80011

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-amiens@juradm.fr

Téléphone : 0322336171

Adresse internet : <http://amiens.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : e3111429-a14d-466e-a733-9ee2a1f1b429 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 21/03/2025 à 10:45

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/03/2025